



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

M. Bernard D'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUERIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Laurent LEVENEUR, M. Bertrand SEILLER, *membres du collège A*

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Marie-Pierre MERLATEAU, *membres du collège B*

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, Mme Marie-Christine CLÉMENT, M. Kevin DA FONSECA, M. Georges GONCALVES ENES, Mme Thaïs KJELLBERG, Mme Caroline TOUCHET, *personnels BIATSS*

Mme Kaitlyn DIAZ, M. Julien MAURICIO, M. Paul OUTTIER, Mme Solène LAUGIER, Mme Cassandra ARRIBAS, M. Harishan UTHAYAKUMAR, *étudiants*

Mme Beate BALDWIN, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, *représentants désignés par les établissements-composantes*

Mme Déborah MÜNZER, *représentante de l'INA*

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, *personnalités extérieures*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, Mme Anne JAMME, agent comptable, Mme Julie EYMANN, *représentante du Recteur, assistant de droit.*

Mme Emmanuelle CHEVREAU, M. Quentin ÉPRON, *vice-présidents non-membres du Conseil d'administration*

Mme Valérie DEVILLARD, M. Guillaume DEROUBAIX, Mme Julia GRIGNON, *membres excusés*

Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023	4
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.....	4
3.	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024	4
4.	Approbation des mesures présentées dans le cadre de l'acte II de l'autonomie	4
5.	Acceptation d'un don (bibliothèque de Science politique de Mme le Professeur Sylvie Strudel)	6
6.	Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (un maître de conférences pour la bibliothèque Sainte-Geneviève et une personnalité extérieure pour la bibliothèque Cujas)	6
7.	Approbation du rapport social unique de 2023 – Édition 2024	6
8.	Approbation des demandes de publications d'emplois d'enseignants du second degré (rentrée 2025)	8
9.	Approbation d'une demande de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024.....	8
10.	Approbation d'une demande de publication d'emploi de maître de conférences (recrutement au fil de l'eau)	9
11.	Approbation des fonctions pédagogiques et administratives des enseignants ouvrant droit à la composante 2 du RIPEC ou à une prime (PCA, PRP, prime propre à l'établissement) et de leur équivalence horaire au titre du référentiel des enseignants, à partir de l'année 2024-2025	9
12.	Approbation de l'offre de formations en licence pour la rentrée 2025 suite.....	9
13.	Approbation de modifications d'enseignements (rentrée 2024)	10
14.	Approbation de la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables	10
15.	Approbation de la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative à l'organisation du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables	11
16.	Approbation de tarifs.....	11
17.	Retour sur la commission CVEC	12
18.	Retour sur la commission engagement étudiant.....	12
19.	Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social	12
20.	Approbation des projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE	13
21.	Approbation du plan de financement des deux projets présentés dans le cadre du plan des 5 000 équipements sportifs	13
22.	Approbation de la convention de mise à disposition dans le cadre du mécénat de compétences	14
23.	Approbation de la convention entre l'Université (CRED) et l'INSEEC Grande école	14
24.	Approbation de la convention entre l'Université et le CROUS portant sur la mise à disposition d'espaces dans les locaux de l'Université pour l'exploitation d'un service de restauration sur le site d'Assas par le CROUS de Paris.....	15

25.	Convention d'hébergement au sein de l'Université de la Conférence nationale du droit (CND).....	15
26.	Convention entre l'Université (CIFFOP) et HEC Paris relative au master International Human Resources Management.....	15
27.	Convention entre l'Université et l'Institut de Psychoéducation IPSED relative au master mention Droit parcours Protection de l'enfance.....	16
28.	Convention de partenariat entre l'Université et le GICAT	16
29.	Convention de partenariat entre l'Université et le festival de la fiction de la Rochelle	16
30.	Approbation du protocole d'accord relatif au « IECL Visiting Fellowship » à Paris et du protocole d'accord relatif au « Paris Visiting Fellowship » à l'IECL.....	17
31.	Accord-cadre de coopération entre l'Université et le centre de formation des avocats (Ouzbékistan)	17
32.	Approbation de l'annexe 2 à l'accord de coopération du réseau de la European Law School.....	17
33.	Approbation de l'accord de coopération entre l'Université et la Sutherland Schoof of Law de Université College de Dublin pour le double diplôme en droits français et de Common Law à compter de la rentrée universitaire 2025-2026.....	18
34.	Approbation de l'accord sur le programme d'enseignement LL.M. entre l'Université et Luiss Guido Carli University (Rome-Italie).....	18
35.	Désignation de responsables de formation.....	18
36.	Information relative à la réélection du professeur Emmanuelle Chevreau à la direction de l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet.....	19
37.	Approbation des statuts de l'Institut Léon Walras	19

M. le Président ouvre la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 14 heures 38.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 octobre 2023.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 20 décembre 2023.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 9 janvier 2024.

4. Approbation des mesures présentées dans le cadre de l'acte II de l'autonomie

M. le Président explique que des incertitudes pèsent sur cette opération. Suite au discours du Président de la République du 8 décembre 2023 relatif aux universités et à la recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé une vaste consultation destinée, entre autres, à identifier les mesures qui seraient susceptibles d'être utiles aux universités pour engager un acte II de l'autonomie. Le ministère a identifié 9 universités pilotes parmi lesquelles l'Université Paris-Panthéon-Assas afin qu'elles étudient, parmi une liste de 23 mesures, celles qui pourraient, à droit constant, être expérimentées pendant un an et susceptibles ensuite d'être déployées, renouvelées dans un projet de loi présenté au parlement en juillet 2025. La difficulté est de travailler à droit constant, ce qui limite les possibilités d'action. Il faudrait peut-être aussi étudier ce qui n'a pas été fait dans l'acte I. L'établissement a tant bien que mal travaillé, notamment, avec l'inspection générale de l'enseignement supérieur, pour identifier les mesures jointes au dossier. En matière de formation, il s'agit de gérer les capacités d'accueil de l'établissement de manière globale tous sites et disciplines confondus, sans être contraints par les barrières ou les exigences du ministère et de pouvoir créer des filières au fil de l'eau. Cela pourrait être facilement mis en œuvre. Sur le patrimoine, il s'agit de l'évolution de la propriété du patrimoine immobilier. L'établissement occupe une grande partie de ce patrimoine sans en être propriétaire, ce qui en limite les possibilités de valorisation. Sur les ressources humaines, sujet le plus compliqué avec de véritables obstacles règlementaires, il s'agit de la gestion en direct des carrières des personnels BIATSS dont la carrière est aujourd'hui gérée par le ministère. C'est la même chose pour les enseignants du secondaire en poste dans l'enseignement supérieur dont l'établissement ne gère pas non plus la carrière, notamment sur

les procédures disciplinaires. Ces mesures ont d'ailleurs été identifiées par presque toutes les universités pilotes mais sur les RH, il existe une impossibilité règlementaire de pouvoir déployer ces mesures-là. Dans le contexte politique actuel, tout cela paraît assez hypothétique et ce chantier pourrait bien être enterré. Le CSA a approuvé ces mesures. La délibération en CA permettrait à l'établissement d'obtenir des financements complémentaires pour mettre en place ces mesures en inscrivant un codicille à ce propos.

Mme DRUMMOND pose une question concernant le premier point : « répartir comme l'établissement le souhaite les étudiants entre les différentes formations ». Elle demande ce que cela apporterait.

M. le Président répond que l'établissement est contraint par des capacités d'accueil séparées entre Melun et Paris. Pour diminuer les capacités dans une filière afin de les augmenter dans une autre par exemple, le ministère s'y opposerait. L'idée est que l'établissement puisse avoir la main sur ses filières et sur ses capacités d'accueil en général, une sorte de « fongibilité » des capacités d'accueil.

M. MAURICIO prend la parole. Au sujet de ce projet, Assas In Progress s'inquiète des termes « assouplir la gestion des ATER » qui demeurent assez flous sur un statut particulièrement précaire. En tant qu'élus étudiants, ils s'inquiètent plus généralement de la libéralisation de l'enseignement supérieur, notamment avec la création de filières au fil de l'eau dans le périmètre de l'EPE. Ils s'inquiètent aussi de pouvoir recruter des étudiants en master en tant que chargés de TD alors que la plupart des chargés de TD sont dans des situations précaires.

M. le Président ne pense pas que des mesures « libérales » engagent l'établissement, au contraire. L'assouplissement du statut des ATER permet de répondre à une préoccupation de l'établissement qui est la suivante : pour confier des fonctions de recherche ou des fonctions administratives aux ATER, l'établissement ne peut pas aujourd'hui les rémunérer. Le statut des ATER ne permet pas cette rémunération. Il souligne une généralisation excessive de la précarité dans les propos de M. MAURICIO. L'idée est surtout de répondre à un besoin des étudiants de l'établissement puisque ce dernier a les plus grandes difficultés à recruter des chargés de TD. Toutes les universités rencontrent ces difficultés. Or, des étudiants de master seraient parfaitement à même de remplir cette mission. C'est une possibilité qui ne privera pas les chargés de TD habituels.

M. LEVENEUR prend la parole sur le recrutement des chargés de TD. Il faudrait peut-être revoir les critères de recrutement notamment pour pouvoir recruter des étudiants en master. Beaucoup de personnes qui sortent d'un master ont envie d'être chargées de TD tout en préparant par exemple l'ENSP et c'est impossible. C'est absurde.

M. le Président répond que le statut des vacataires empêche en effet l'établissement de faire ces recrutements.

M. SEILLER explique qu'il n'est pas intéressant de demander à des ATER de réaliser des activités supplémentaires. Il ne faudrait pas pour autant que la possibilité devienne une règle, car ils ont une charge d'enseignement très lourde et il faut qu'ils puissent avancer leurs thèses.

M. le Président répond que l'établissement n'en est pas encore au stade de la mise en œuvre. Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec deux voix contre les mesures présentées dans le cadre de l'acte II de l'autonomie.

5. Acceptation d'un don (bibliothèque de Science politique de Mme le Professeur Sylvie Strudel)

M. le Président explique que Mme STRUDEL partira à la retraite le 31 août 2024. Elle a souhaité faire don d'une partie de sa bibliothèque de travail de sciences politiques à la bibliothèque de la Maison du droit public et de la science politique. Cela permettra aux étudiants et aux doctorants en la matière d'accéder à des ressources supplémentaires.

M. MAURICIO explique que de nombreux étudiants en sciences politiques ont soulevé un manque de ressources dans les bibliothèques de l'établissement. Il insiste sur la nécessité d'accepter ce don et qu'il soit conservé et mis à disposition des étudiants. Certains publicistes ont émis le souhait de faire un tri dans ce don.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'acceptation d'un don (bibliothèque de Science politique de Mme le Professeur Sylvie Strudel).

6. Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (un maître de conférences pour la bibliothèque Sainte-Geneviève et une personnalité extérieure pour la bibliothèque Cujas)

M. le Président explique que Mme Céline COMBETTE est proposée pour la bibliothèque Sainte-Geneviève. Pour la bibliothèque Cujas, le siège est vacant. Aucun nom n'a été proposé.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (un maître de conférences pour la bibliothèque Sainte-Geneviève et une personnalité extérieure pour la bibliothèque Cujas).

7. Approbation du rapport social unique de 2023 – Édition 2024

M. LABEYRIE, Directeur général des services adjoint – Directeur des ressources humaines, présente le rapport social unique qui donne une synthèse des personnels de l'université au 31 décembre 2023.

Concernant les enseignants, ils sont au total de 603 : 320 titulaires et 283 contractuels. Le taux de féminisation est de 42,86 % chez les enseignants-chercheurs soit 51,16 pour les MCF et 35,42% pour les professeurs, et atteint 37,50% pour le corps des enseignants du second degré.

Concernant les personnels BIATSS, ils sont au total 433, dont 266 titulaires et 167 contractuels. Le taux de féminisation reste important particulièrement pour les catégories B (67,42%).

M. LABEYRIE attire l'attention du conseil d'administration sur l'indicateur de la page 37 du rapport. Il donne l'évolution de la dotation ministérielle et celle de la masse salariale État d'année en année depuis 2017 au regard de l'évolution de la masse salariale sous plafond État financée par cette subvention. Depuis 2017, la dotation ministérielle a évolué de 4,9% seulement et la masse salariale État sur la même période a évolué de 5,9%. La masse salariale État représente 94% de la masse salariale soit environ 76 millions d'euros et elle progresse de 2022 à 2023 de 5,8%. La masse salariale sur ressources propres représente 6% de la masse salariale, environ 4,5 millions d'euros.

Le bilan social fait apparaître une stabilisation des effectifs globaux de l'établissement en 2023. Cette stabilisation fait suite à plusieurs années de progression des effectifs surtout en 2021/2022 dans le cadre de la politique de modernisation et de réorganisation des services. Malgré une stabilisation des effectifs, en raisonnant en masses financières, il convient de rester vigilant à cette évolution. Il est évalué par un indicateur qui rapporte la masse salariale au volume global des recettes. Cela permet d'apprécier le caractère soutenable ou non de la masse salariale. Le seuil d'alerte se situe par convention à 80%. En 2023, ce ratio s'établit à 77,7%. Il se dégrade sans toutefois atteindre le seuil d'alerte. Ce seuil est théorique et ne peut pas s'appliquer à toutes les configurations d'établissements. Cette rapidité de la progression de la masse salariale État rend plus difficile l'adaptation du budget. Elle est causée par une subvention ministérielle qui ne compense pas la hausse de la masse salariale ainsi que par une évolution des heures complémentaires et des offres de formation. Des mesures nationales ont également impacté cette progression, mesures partiellement compensées telles que les mesures Guerini.

Mme ARRIBAS rappelle que, sur la cellule Réagir Assas, les étudiants aimeraient plus d'indépendance. Il serait mieux de faire venir des personnalités extérieures à l'établissement pour y siéger.

M. le Président répond que cette question a déjà été posée. Le choix de l'établissement est que cette cellule doit être animée par celles et ceux qui le connaissent le mieux. La connaissance de l'établissement est un gage de bonne appréciation des situations.

Mme DRUMMOND demande une précision à la suite des propos de M. LABEYRIE. Lorsque l'établissement crée de nouveaux diplômes, ces DU doivent s'autofinancer donc les heures complémentaires sont en principe financées par le DU.

M. le Président répond que c'est exact.

M. LEVENEUR demande des précisions au sujet de la page 41 du rapport et de la GIPA qui concerne des enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS.

M. le Président répond que ce sont les mesures Guerini pour les bas salaires de la fonction publique.

M. LABEYRIE précise que c'est une garantie pour s'assurer que les personnels qui ne bénéficient plus de progression de carrière, au dernier échelon de leur grade, ne voient pas leur rémunération érodée par l'inflation. C'est lié à la progression du revenu individuel comparé aux 4 dernières années de progression de l'inflation.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport social unique de 2023-Édition 2024.

8. Approbation des demandes de publications d'emplois d'enseignants du second degré (rentrée 2025)

M. le Président explique que les demandes de publication des emplois pour les enseignants du second degré se font très tôt au regard du calendrier de recrutement qui est anticipé. C'est pourquoi il est demandé au conseil de se prononcer sur les publications des emplois pour la rentrée 2025.

Il indique qu'il y a quatre demandes de publication :

D'une part, pour le Pôle langues : suite au départ en retraite de M. Julian Marshall, professeur certifié en anglais juridique, au 1^{er} juillet 2024 et à la mutation de Mme Virginie Buhl, professeur agrégée, en anglais économique, au 1^{er} septembre 2024, ces postes seront prochainement vacants.

D'autre part, pour le service des sports : il s'agit de remplacer le départ à la retraite de M. Pierre-Yves Sevestre prévu à la rentrée 2025 et le départ en mutation de M. Nicolas Hovart au 1^{er} septembre 2024.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les demandes de publications d'emplois d'enseignants du second degré (rentrée 2025).

9. Approbation d'une demande de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024

M. le Président explique qu'il s'agit de deux demandes en sciences économiques pour la rentrée 2024 :

Le premier poste est présenté en raison d'un désistement dans la liste des ATER recrutés en mathématiques. Afin de pourvoir ce poste vacant, il est proposé de recruter sur un poste de contractuel LRU afin de pouvoir élargir le vivier de candidatures.

Le second poste fait suite à une demande du département pour remplacer les départs de deux maîtres de conférences, M. Nicolas Frémeaux et de M. Quentin Lippmann après leur réussite au concours de professeur.

La prise de fonctions est au 1^{er} octobre 2024, avec un service de 176 heures TD proratisées sur 11 mois.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité une demande de publication d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024.

10. Approbation d'une demande de publication d'emploi de maître de conférences (recrutement au fil de l'eau)

M. le Président explique qu'il s'agit d'une campagne de recrutement au fil de l'eau, hors campagne synchronisée. Cela concerne le département de sciences de l'information et de la communication suite au départ en mutation de M. Jean-Baptiste COMBY muté dans une autre université. Le profil concerne la sociologie du journalisme et des problèmes publics. La prise de fonctions est prévue pour février 2025.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité une demande de publication d'emploi de maître de conférences (recrutement au fil de l'eau).

11. Approbation des fonctions pédagogiques et administratives des enseignants ouvrant droit à la composante 2 du RIPEC ou à une prime (PCA, PRP, prime propre à l'établissement) et de leur équivalence horaire au titre du référentiel des enseignants, à partir de l'année 2024-2025

M. le Président explique que la liste de primes de la composante 2 du RIPEC, applicable à partir de l'année 2024-2025, est une reprise de la liste en vigueur en 2023-2024, à la seule exception du rajout d'une prime de 875 euros pour la direction des études des programmes internationaux pluriannuels (tels que celui de BERMUPA ou du Master Juriste européen) en page 2.

M. le Président propose d'adopter cette modification marginale et d'adopter toutes ces grilles définitivement jusqu'à d'éventuelles modifications futures.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les fonctions pédagogiques et administratives des enseignants ouvrant droit à la composante 2 du RIPEC ou à une prime (PCA, PRP, prime propre à l'établissement) et de leur équivalence horaire au titre du référentiel des enseignants, à partir de l'année 2024-2025.

12. Approbation de l'offre de formations en licence pour la rentrée 2025 suite

M. le Président explique que sont présentées aujourd'hui la licence droit parcours collège de droit, la licence numérique en droit, la licence Science politique est retirée de l'ordre du jour, la licence numérique information communication et la licence économie gestion. Tout a été approuvé à l'unanimité au CEVE du 1^{er} juillet.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'offre de formations en licence pour la rentrée 2025 suite.

13. Approbation de modifications d'enseignements (rentrée 2024)

M. Miler explique qu'il s'agit de petits ajustements. Dans le master droit privé droit de la famille et des personnes, il s'agit de modifier l'intitulé d'une matière et d'en remplacer une autre. Dans le règlement du master justice, procédures, parcours contentieux, arbitrage, il s'agit d'alléger la session d'examens. Concernant le LLM Awards, il s'agit de changer des intitulés de matières, pour le DU de criminalité pharmaceutique, il s'agit de l'ouvrir aux titulaires d'une licence et pour le LLM Droit international des affaires, il s'agit d'organiser pour certaines matières des enseignements et des examens à distance. Dans le LLB de Dubaï, ce sont des modifications de matières de l'année préparatoire introduites l'année dernière. Dans le LLM Maurice, il s'agit d'introduire des enseignements et des examens à distance. Dans le LLM Droit bancaire et financier, il s'agit de pouvoir attribuer au diplôme 60 crédits et pour le LLM International construction contracts de Sin

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les modifications d'enseignements (rentrée 2024).

14. Approbation de la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables

M. le Président explique qu'il y a une délibération unique pour les points 14, 15 et 23.

M. GAUMONT explique que l'accord de coopération avec Terra International Institute est né après une visite du HCERES en février dernier. Deux remarques ont alors été faites. La première est que l'établissement s'est donné comme objectif d'accompagner et de soutenir les grandes transformations du monde contemporain parmi lesquelles les changements climatiques. Le HCERES a trouvé négatif que l'établissement ne propose aucun DU dans ce domaine. Ce DU se crée donc avec International Terra Institute, un partenaire spécialiste de ces questions. Cet institut fait de la recherche, de l'éducation et réalise des actions concrètes auprès des entreprises dans le domaine de l'environnement.

Ce DU général concerne des étudiants de L3 sélectionnés par l'établissement avec 180 heures enseignées pour moitié à Paris et pour moitié chez Terra Institute. Il ne présente que des avantages. Le partenaire supporte tous les coûts et reverse à l'Université Paris-Panthéon-Assas 1800 euros par étudiant inscrit. L'établissement reste propriétaire des cours et apprend à traiter ces questions sur l'environnement. Il s'agit d'une offre en formation continue qui dure 10 mois.

M. MAURICIO demande des précisions sur les coûts.

M. GAUMONT répond que le partenaire va fixer un prix qui devrait être de 5 000 euros. C'est de la formation continue. Cela concerne souvent des personnes qui ont déjà des années d'expérience en entreprise.

Mme GUIBERT demande s'il y aura une coordination avec le pôle A2E.

M. Gaumont répond par la négative.

M. le Président répond que ce serait à prévoir.

Mme DRUMMOND demande si l'établissement a véritablement besoin de Terra Institute. Elle souhaite savoir quels sont les intérêts pour l'Université Paris-Panthéon-Assas qui pourrait déjà monter un DU de ce type-là.

M. GAUMONT répond que Terra Institute a des personnels directement opérationnels. Pour le CRED, l'établissement n'a pas de chercheur qui ait déjà des publications dans le domaine. L'Université Paris-Panthéon-Assas n'est pas très en avance sur ce thème.

M. le Président précise que ce DU est une forme d'accélérateur de compétences.

M. MAURICIO manifeste son inquiétude, car l'organisme a des partenariats avec des entreprises polluantes. Si la volonté écologique de l'Université Paris-Panthéon-Assas est sincère, il se demande si elle peut véritablement compter sur de tels partenariats.

M. GAUMONT répond que ces partenariats avec les entreprises ont justement pour vocation de leur montrer comment dépolluer.

M. LEVENEUR fait des remarques de forme en page 4 notamment sur la prévision d'un jury de soutenance d'au minimum 3 personnes alors que d'habitude deux personnes suffisent. Il faudrait aussi mettre « droits d'inscription » au pluriel en page 7. Dans l'article 10, il note aussi une coquille.

M. le Président répond que cela sera corrigé et propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec 4 abstentions la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables.

15. Approbation de la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative à l'organisation du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative à l'organisation du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables.

16. Approbation de tarifs

M. le Président explique que parmi cette liste de tarifs figurent deux points importants : le seuil d'émission des titres de recettes et d'ordres de versement et les tarifs de la Job Fair 2025.

Mme BEDNAREK précise que les goodies vendus exceptionnellement par les éditions Panthéon-Assas sont à 7 euros le tote bag et 7 euros la gourde. Seule la location des tables pour les éditeurs a augmenté.

M. le Président répond que la correction sera faite.

M. MAURICIO demande pourquoi une harmonisation des droits de scolarité additionnels du seuil du deuxième cycle est nécessaire.

Mme JAMME répond qu'il s'agit d'un DU ouvert également aux étudiants de L3. C'est le tarif de master qui s'applique à tout le monde. C'est une formation unique.

M. le Président précise que les étudiants les plus nombreux de ce DU venaient de master.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les tarifs.

17. Retour sur la commission CVEC

M. EPRON explique que la réunion de la CVEC était importante. C'était la première réunion de cette commission qui avait pour objet de présenter son bilan et ses perspectives. Elle concerne la vie étudiante et de campus. Le PV montre qu'elle a utilisé 34% de son budget pour la santé, 25% pour le FSDIE, 18% pour les activités d'accueil, 11% pour les activités sportives et 11% pour les projets d'accompagnement social et 1% pour le développement durable. Les mêmes pourcentages sont prévus pour cette année. L'appel à projets collectif est une nouveauté qui permet de déposer des projets auprès de cette commission CVEC. Ils doivent concerner la vie de campus ou l'accueil dans les campus. Ils peuvent être déposés par des associations étudiantes mais aussi par des enseignants ou des services de l'établissement.

18. Retour sur la commission engagement étudiant

M. EPRON présente ce point. Sur ce dispositif, il n'y a pas de nouveauté si ce n'est une simplification des démarches et des pièces demandées. Ces changements devraient être entérinés en CA à la rentrée.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le retour sur la commission engagement étudiant.

19. Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON explique que l'aide de la région a disparu. Il existe un léger développement des demandes au titre du FSDIE social auxquelles il a répondu. Il note une demande ou deux par des étudiants inscrits au titre de l'année prochaine. Là ce n'est pas possible.

M. le Président souligne que le FSDIE social concerne les étudiants effectivement inscrits à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les deux étudiants pourront donc faire une nouvelle demande une fois que la nouvelle année universitaire aura commencé.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

20. Approbation des projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE

M. EPRON explique que cela concerne les étudiants qui sont en échange selon des conventions passées avec des établissements étrangers. La question a été posée avec les élus étudiants sur certains cas particuliers tels que celui d'un étudiant qui ferait un stage à l'étranger et serait dans une situation financière difficile. C'est alors le FSDIE social qui répond à ce genre de cas plutôt que le FSDIE projets qui finance des stages institués par l'établissement.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE.

21. Approbation du plan de financement des deux projets présentés dans le cadre du plan des 5 000 équipements sportifs

M. le Président explique que ce plan de l'État a été lancé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques pour financer 5 000 équipements sportifs de proximité. Ce plan est piloté par l'ANS. Au départ, les universités n'étaient pas éligibles à ce plan de financement.

M. le Président s'est personnellement engagé pour que les universités deviennent éligibles et c'est désormais le cas. L'établissement dépose deux projets, l'un pour rénover entièrement la salle de fitness du centre Assas et l'autre pour l'aménagement de la cour de Notre-Dame des Champs afin d'y installer quelques équipements sportifs.

Mme DRUMMOND explique que toutes les salles de cours donnent sur cette cour.

M. le Président répond que les équipements ne doivent pas causer de nuisances sonores.

M. SEILLER signale une coquille page 6. Il faut écrire que le prochain CA sera le 3 juillet et non le 3 juin. De plus, il explique que quelques arbres sont dans cette cour.

M. le Président répond que les arbres seront conservés. L'établissement sera attentif à la manière dont les choses seront mises en œuvre.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le plan de financement des deux projets présentés dans le cadre du plan des 5 000 équipements sportifs.

22. Approbation de la convention de mise à disposition dans le cadre du mécénat de compétences

M. le Président explique que cela concerne le pôle A2E. Ce dernier a conclu une convention avec la société Storengy France SA pour un mécénat de compétences c'est-à-dire la mise à disposition de M. Denis LECA qui va travailler pour le pôle A2E afin de faciliter la mise en place d'une chaire de recherche et d'enseignement Ajustement des stratégies des organisations aux enjeux environnementaux. Il sera rattaché à la vice-présidence recherche, au pôle A2E.

Mme GUIBERT précise que c'est un cadre de très haut niveau de Storengy et qu'il vient travailler, payé par Storengy pour aider à développer le pôle. Il est hébergé au LARGEPA.

M. le Président souligne que c'est la première convention de mécénat de compétences signée par l'Université Paris-Panthéon-Assas.

M. MAURICIO manifeste son inquiétude face à des partenariats répétés avec des entreprises dont l'engagement sur les questions écologiques n'est pas évident.

Mme GUIBERT explique que Storengy a 15 ans d'histoire de vocation à préserver la nature. Plusieurs thèses de doctorat ont été financées au muséum d'histoire naturelle. Il ne s'agit pas que de greenwashing. C'est une démarche de recherche en plein dans le développement durable.

M. le Président explique, concernant l'engagement de l'établissement dans les questions écologiques, que l'Université Paris-Panthéon-Assas met en place un suivi et des indicateurs précis de ce qui est fait. M. Bertrand SEILLER est d'ailleurs pour cela chargé de mission à la performance environnementale.

M. SEILLER explique qu'il est plus facile de prendre l'argent auprès de grands groupes pour financer des activités vertueuses pour l'environnement. Si cela permet de produire des résultats vertueux en matière écologique, peu importe. Il ne voit pas d'obstacle à ce que cette entreprise aide l'établissement en mettant à sa disposition un salarié de haut niveau en la matière.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec deux abstentions la convention de mise à disposition dans le cadre du mécénat de compétences.

23. Approbation de la convention entre l'Université (CRED) et l'INSEEC Grande école

M. GAUMONT présente cette convention. L'INSEEC (Institution des Hautes Études en Économie et en Commerce) a été fondé en 1975 et appartient au groupe OMNES dans lequel se trouve notamment la European Business School of Paris au rayonnement international et de nombreuses grandes écoles. Ce groupement comporte environ 41 000 étudiants et 3000 enseignants-chercheurs. L'INSEEC comporte 44 enseignants-chercheurs dont 8 ont des HDR qui publient essentiellement sur des thèmes qui sont plus éloignés de ceux de l'établissement tel que l'économie durable, la finance verte... domaines dans lesquels le HCERES a demandé à l'Université Paris-Panthéon-Assas de se spécialiser. La présence d'experts lui permettra donc de monter en compétences dans ce domaine. Ils exercent principalement dans le management, les sciences économiques, la gestion et un volet numérique.

Cet accord permettra à l'Université Paris-Panthéon-Assas de développer 4 domaines : de la recherche à travers un accord avec le DBA économie de l'entreprise qui pourrait ainsi se développer, le financement de thèses et des personnels de l'établissement qui pourraient passer des HDR chez eux. L'institut a aussi un volet vulgarisation pour le grand public, un volet organisation d'évènements et un volet contrats. L'INSEEC est implanté à Paris, Monaco, Madrid, Bordeaux... ce qui permettrait de développer des projets dans d'autres villes. Les propriétés intellectuelles restent acquises aux parties. En cas de déplacement, les chercheurs sont financés par leurs institutions d'origine. Idem pour les assurances.

Mme ARRIBAS remarque qu'il est dommage de s'associer avec des écoles privées qui s'opposent aux valeurs de l'enseignement supérieur public gratuit et ouvert à tous.

M. GAUMONT répond que le ministère recommande à ces écoles de réaliser des partenariats pour monter en compétences.

Mme GUIBERT demande si c'est un partenariat d'enseignement et aussi de recherche.

M. GAUMONT répond qu'il s'agit de tous les volets : enseignement, recherche, contrats et organisation d'évènements.

M. LEVENEUR demande de quels contrats il s'agit.

M. GAUMONT répond qu'il s'agit par exemple de contrats européens de recherche avec des partenaires. En principe doivent y figurer des entreprises et ils ont tout le support pour le faire.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec 5 voix contre et 2 abstentions la convention entre l'Université (CRED) et l'INSEEC Grande école.

24. Approbation de la convention entre l'Université et le CROUS portant sur la mise à disposition d'espaces dans les locaux de l'Université pour l'exploitation d'un service de restauration sur le site d'Assas par le CROUS de Paris

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université et le CROUS portant sur la mise à disposition d'espaces dans les locaux de l'Université pour l'exploitation d'un service de restauration sur le site d'Assas par le CROUS de Paris.

25. Convention d'hébergement au sein de l'Université de la Conférence nationale du droit (CND)

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

26. Convention entre l'Université (CIFFOP) et HEC Paris relative au master International Human Resources Management

M. le Président explique qu'il s'agit d'une convention récurrente. Le directeur d'HEC se réjouit de cet accord fructueux sur les questions RH. Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université (CIFFOP) et HEC Paris relative au master International Human Resources Management.

27. Convention entre l'Université et l'Institut de Psychoéducation IPSED relative au master mention Droit parcours Protection de l'enfance

M. le Président explique que cette convention est destinée à soutenir ce master et à attirer des personnes en formation continue.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université et l'Institut de Psychoéducation IPSED relative au master mention Droit parcours Protection de l'enfance.

28. Convention de partenariat entre l'Université et le GICAT

M. le Président explique que cette convention concerne la création d'une formation dans le cadre du master Défense et dynamiques industrielles dispensé par l'institut de recherche sur les industries de défense. Cette formation donnera lieu à la délivrance d'un certificat. Tout cela est piloté par M. Jean-Jacques ROCHE.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve avec deux voix contre la convention entre l'Université et le GICAT.

29. Convention de partenariat entre l'Université et le festival de la fiction de la Rochelle

M. le Président explique que ce projet est porté par Mme Camille BROYELLE dans le cadre du master 2 droit des médias et notamment de la deuxième année du master droit du numérique. Les étudiants commencent toujours leur année de master 2 au festival de la fiction de la Rochelle en septembre. Le voyage est entièrement financé par le master. C'est un moment très important de leur formation. Tous les professionnels de l'audiovisuel se retrouvent. Cela permet aux étudiants de rencontrer des professionnels, de participer à des évènements. Ce partenariat avec les organisateurs du festival est destiné à valoriser la présence des étudiants du master à la Rochelle tous les ans avec les logos de l'établissement sur les affiches du festival. Les étudiants qui finissent l'année organiseront une table ronde sur le droit des médias. Cette visibilité du master permettra d'attirer les entreprises pour les alternances. Le coût est de 5 000 euros, financé par les recettes d'alternance du master.

M. LEVENEUR demande si l'établissement est assuré.

M. le Président répond par l'affirmative, par Axa.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la convention entre l'Université et le festival de la fiction de la Rochelle.

30. Approbation du protocole d'accord relatif au « IECL Visiting Fellowship » à Paris et du protocole d'accord relatif au « Paris Visiting Fellowship » à l'IECL

Mme CHEVREAU explique qu'il s'agit de la formalisation d'un vieil échange entre l'université d'Oxford et l'Université Paris-Panthéon-Assas. Cet accord informel a été mis en péril par le Brexit. La maison française d'Oxford a accepté de devenir partenaire de ce protocole. Ce partenariat est réciproque. Le premier concerne l'envoi d'un enseignant-chercheur en droit pendant un mois à Oxford pour participer au Moot Court et réciproquement l'Université Paris-Panthéon-Assas accueille un enseignant-chercheur ou un doctorant dans l'un de ses centres de recherche.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le protocole d'accord relatif au « IECL Visiting Fellowship » à Paris et du protocole d'accord relatif au « Paris Visiting Fellowship » à l'IECL.

31. Accord-cadre de coopération entre l'Université et le centre de formation des avocats (Ouzbékistan)

Mme CHEVREAU explique que cet accord résulte d'une mission réalisée avec M. le Président à la demande du MEAE il y a quelques mois en Ouzbékistan pour conclure des accords tant avec les professionnels du droit qu'avec le ministère de l'Enseignement supérieur et des universités. Cet accord est une coopération avec le centre de formation des avocats en Ouzbékistan. Il annonce des collaborations futures avec des possibilités d'échanges et des formations continues. De la documentation est également échangée entre les établissements.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'accord-cadre de coopération entre l'Université et le centre de formation des avocats (Ouzbékistan).

32. Approbation de l'annexe 2 à l'accord de coopération du réseau de la European Law School

Mme CHEVREAU explique que cela concerne le diplôme de juriste européen. Il s'agit d'un ajustement pour l'accueil de deux étudiants par université partenaire. L'ajustement concerne l'université d'Athènes, car les étudiants sont accueillis en première année de master. Or, comme le curriculum est différent en Grèce et qu'il y a un décalage entre les années, il a fallu faire un ajustement pour les faire entrer dans le master 2 droit français et étranger.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'annexe 2 à l'accord de coopération du réseau de la European Law School.

33. Approbation de l'accord de coopération entre l'Université et la Sutherland Schoof of Law de Université College de Dublin pour le double diplôme en droits français et de Common Law à compter de la rentrée universitaire 2025-2026

Mme CHEVREAU explique qu'il s'agit du renouvellement d'une ancienne convention de coopération avec UCD ans. À la demande des Irlandais, l'Université Paris-Panthéon-Assas a formalisé la possibilité pour les étudiants irlandais et français du programme de poursuivre en 5^e année dans le master 2 droit français et droit étranger.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'accord de coopération entre l'Université et la Sutherland Schoof of Law de Université College de Dublin pour le double diplôme en droits français et de Common Law à compter de la rentrée universitaire 2025-2026.

34. Approbation de l'accord sur le programme d'enseignement LL.M. entre l'Université et Luiss Guido Carli University (Rome-Italie)

Mme CHEVREAU explique que cet accord ponctuel permet à l'Université Paris-Panthéon-Assas d'accueillir deux étudiants de la Luiss pour le LL.M. European Law et inversement l'établissement peut envoyer deux étudiants français dans un LL.M. de la Luiss à Rome.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'accord sur le programme d'enseignement LL.M. entre l'Université et Luiss Guido Carli University (Rome-Italie).

35. Désignation de responsables de formation

M. le Président explique que ces désignations sont liées à des départs, des mutations, des changements dans les départements.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation de responsables de formation.

Mme COQUELET précise qu'une modification adoptée par le département de droit privé a été omise concernant le master 1^{ère} année mention droit pénal qui est codirigé par le professeur Agathe LEPAGE et le professeur Edouard VERNY. Ils sont bien coresponsables de la mention droit pénal dès le master 1^{ère} année.

36. Information relative à la réélection du professeur Emmanuelle Chevreau à la direction de l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet

M. le Président explique que cette délibération doit être menée conformément à l'article 26 des statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elle sera ensuite transmise au CNRS puisque l'institut Jean Gaudemet est une UMR.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la réélection du professeur Emmanuelle Chevreau à la direction de l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet.

37. Approbation des statuts de l'Institut Léon Walras

M. le Président explique que cet institut a été créé au sein du département de sciences économiques.

M. BILLOT présente ce point. Il s'agit ici de doter d'une structure institutionnelle une situation de fait. À l'occasion de déménagements divers, un certain nombre de chercheurs qui étaient enseignants au sein du LEMMA vont se déplacer rue Desgoffe. Cela répondra à un objectif de mutualisation de services en particulier en matière administrative et de rapprochement des étudiants de master du laboratoire de recherche sur recommandation du HCERES.

M. LEVENEUR demande si la création de cet institut correspond à ce qui a été fait pour l'institut Cujas.

M. le Président répond que pour l'institut Cujas, il s'agit d'une fédération de centres de recherches. Ici, c'est la réunion d'un centre de recherches et de masters.

M. LEVENEUR demande qui est Léon Walras.

M. BILLOT répond que c'est un économiste, un des créateurs de l'économie mathématique à la fin du XIX^e siècle.

Mme COQUELET demande si l'établissement a déjà une idée du budget alloué à cet institut.

M. le Président répond que cela se fera dans le cadre d'un dialogue budgétaire. Ce budget sera abondé par les recettes nées de la formation en alternance. En réalité, il s'agit simplement d'un affichage puisque les recettes liées à l'apprentissage existent déjà. Par ailleurs, il y a les recettes du centre de recherches. Il s'agit donc d'une forme de redistribution interne de recettes qui existent déjà.

M. OUTTIER pose une question concernant les étudiants du magistère du CMI et des masters. Il demande s'ils suivront les cours au LEMMA.

M. BILLOT répond que les cours seront dispensés à l'institut au moins pour les deuxièmes et troisièmes années du magistère. Ce sera pareil pour le CMI.

Mme GUIBERT demande si une rémunération est prévue pour le directeur de l'institut au titre de prime d'encadrement, car ce n'était pas prévu pour la maison des sciences de gestion, ce qui est regrettable, car cela représente du travail. Il serait bon d'y penser l'année prochaine à l'occasion de la réflexion sur les primes.

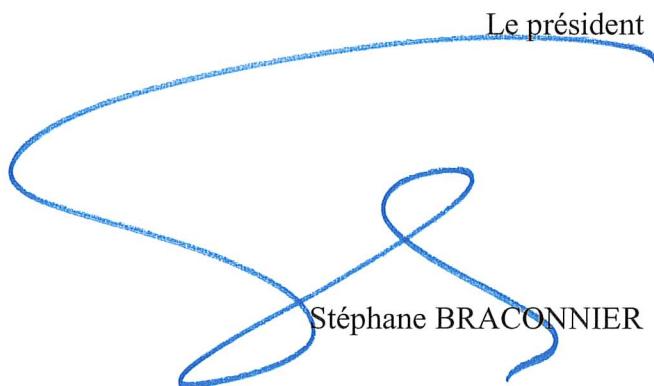
M. LEVENEUR demande où vont se dérouler désormais les activités du CFP.

M. le Président répond qu'il existe des bureaux du CFP qui pourront être réaffectés. De plus, des salles de cours ne seront plus utilisées par le CFP et des cours seront dispensés au 87, rue Notre-Dame des Champs. C'est ce qui était prévu depuis le départ.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les statuts de l'Institut Léon Walras.

M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 16h23.



The image shows a handwritten signature in blue ink. The signature consists of a large, flowing loop that curves from the left towards the right, with a smaller loop attached to its lower part. Above the main loop, the words "Le président" are written in a smaller, more formal hand. Below the main loop, the name "Stéphane BRACONNIER" is written in a clear, printed-style font. The entire signature is in blue ink on a white background.